

**Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs 2008-2009 -
Délibération du 26 juin 2008 - Rectification**

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

A - Suite à un décalage de lignes du tableau concernant les tarifs de la piscine La Fayette, ce à partir de la rubrique «lignes d'eau», il convient de rectifier comme suit notre délibération du 26 juin 2008 :

4. Piscine La Fayette**Tarifs 2008-2009**

Lignes d'eau (pour une heure)

Tarif de base	36,50 €
Tarif réduit	18,25 €
Eveil matinal de 8 h à 9 h 15 le mardi et jeudi	2,90 €
Compétitions du club local de natation (dans la limite de 3 organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	gratuité
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité
Sèche-cheveux	gratuité
Bonnet de bain	2,15 €

A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites.

B - Par ailleurs, il convient de modifier comme suit dans les tarifs Activités des Maisons de quartier, le tableau concernant le mode de calcul du quotient familial (page 9 du document d'origine)

Tranche 3 - 2,5 parts : > 29 640 € et ≤ 45 750 €.

Le Conseil Municipal est invité à valider cette rectification matérielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces modifications.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.